



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE 11 OCTOBRE 2022 À
18 H 51 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire suppléant Patrick Mathieu ;
Messieurs les conseillers Vincent Roy, Kevin Pomerleau David Veilleux et Jérôme
Pomerleau.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur
Patrick Mathieu.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. Adoption du règlement d'emprunt 2022-479
5. Adoption du règlement d'emprunt 2022-480
6. Programme Vivre en ville – appui de la candidature de la Ville de Beauceville
7. Confirmation des intentions de la ville quant aux travaux à effectuer dans le cadre
du développement Fraser
8. Directive de changement – démolition du 598, 9^e Avenue
9. Période de question
10. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Patrick Mathieu, maire suppléant, constate le quorum et déclare la
séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-10-7522 Il est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à
l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2022-10-7523 Il est proposé par David Veilleux, appuyée par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité
que les procès-verbaux de la séance du 3 octobre 2022 soient adoptés tels que
rédigés.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-479

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le projet de règlement d'emprunt numéro
2022-479 ont été déposés lors de la séance régulière du conseil du 3 octobre 2022 ;

R-2022-10-7524 **IL** est proposé par Vincent Roy appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville adopte le Règlement d'emprunt numéro 2022-479 – Décrétant une
dépense de 878 645,00 \$ et un emprunt de 878 645,00 \$ pour des travaux
d'infrastructures municipales ;

QUE le Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-480





CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le projet de règlement d'emprunt numéro 2022-480 ont été déposés lors de la séance régulière du conseil du 3 octobre 2022 ;

R-2022-10-7525 **IL** est proposé par Vincent Roy appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville adopte le Règlement d'emprunt numéro 2022-480 – Décrétant une dépense de 233 000,00 \$ et un emprunt de 233 000,00 \$ pour l'acquisition d'un terrain et d'une servitude pour l'aménagement d'infrastructures municipales ;

QUE le Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

6. PROGRAMME VIVRE EN VILLE – APPUI DE LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vivre en ville propose de l'accompagnement aux collectivités qui le souhaitent afin de soutenir la planification urbaine des milieux touchés par les inondations dans un objectif de transformation durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville souhaite procéder à cette planification suite aux inondations qu'elle a subies ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville considère que cet accompagnement servira l'intérêt public de la Ville ;

R-2022-10-7526 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de ville appuie la candidature de la Ville de Beauceville au projet d'accompagnement Vivre en ville ;

QUE monsieur Claude Pelletier, directeur d'urbanisme, puisse signer, au nom de la Ville, le dossier de candidature de la Ville de Beauceville.

7. CONFIRMATION DES INTENTIONS DE LA VILLE QUANT AUX TRAVAUX À EFFECTUER DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT FRASER

CONSIDÉRANT QU'un promoteur souhaite développer un quartier dans le secteur de la route Fraser ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie ce projet ;

R-2022-10-7527 **IL** est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité;

QUE la Ville confirme, par les présentes, son intention de bâtir certaines infrastructures municipales dans ce secteur et que les règlements d'emprunts numéros 2022-479 et 2022-480, adoptés aujourd'hui, ont été prévus à cette fin.

8. DIRECTIVE DE CHANGEMENT – DÉMOLITION DU 598, 9^E AVENUE

David Veilleux se retire

Considérant qu'un appel d'offres a octroyé un contrat de démolitions de plusieurs immeubles en faveur de LES EXCAVATIONS DE LA CHAUDIÈRE INC. ;

Considérant que certains travaux prévus dans cet appel d'offres n'ont pu être réalisés dans les délais prévus ;

Considérant la hausse des coûts subie en 2022 ;

Considérant la directive de changement 01 reçue de la part de LES EXCAVATIONS DE LA CHAUDIÈRE INC., au montant de 7 829,74 \$, plus les taxes applicables pour un montant total de 21 743,78 \$;

R-2022-10-7528 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la directive de changement 01 en date du 5 octobre 2022, au montant de 7 829,74 \$, pour un montant total de 21 743,78 \$, plus les taxes applicables ;





D'AUTORISER monsieur Serge Vallée, directeur général, à signer ladite directive de changement ;

QUE les fonds pour payer cette directive de changement soient prélevés à même le règlement d'emprunt 2020-429 (revitalisation centre-ville).

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-10-7529 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

PATRICK MATHIEU, Maire suppléant

Me SANDRA BERNARD, Greffière

